



**3 ÈME COLLOQUE INTERNATIONAL
PLURIDISCIPLINAIRE DU GRIDCOCI**

**« GOUVERNANCE DES TERRITOIRES ET
PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN
AFRIQUE SUBSAHARIENNE À TRAVERS LES ÂGES »**

**« TERRITORIAL GOVERNANCE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT
ISSUES IN SUB-SAHARAN AFRICA THROUGH THE AGES »**



Date : 11, 12, 13 octobre 2023

**Lieu : Université Jean LOROUGNON Guédé (Daloa,
Côte d'Ivoire)**

APPEL À COMMUNICATION

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'examen des indicateurs et des ressources économiques de l'Afrique montre que le continent est la terre du paradoxe économique. L'Afrique a un potentiel minier unique au monde : 10% des réserves mondiales de pétrole, 40% des réserves mondiales d'or, 80% du chrome et 90% du groupe des métaux du platine. Au total, 30% des ressources minérales du monde ont élu domicile en Afrique (McKinsey Global Institute cité par C. B Cissé, 2015). Le continent est l'une des régions qui connaît la plus forte croissance économique du monde : 5% en moyenne par an. Pourtant, l'Afrique est aujourd'hui la dernière frontière du développement dans le monde. Sur les 49 pays les moins avancés (PMA) que compte le monde, 69% sont en Afrique. Aussi, dans ce continent, près de la moitié de la population vit-elle avec moins de 1,25 dollar par jour et 47,3 % des jeunes africains (15-24 ans) au sud du Sahara sont au chômage. La faim continue de tuer plus que le Sida et la tuberculose sur le continent (C. B Cissé, 2015). Selon le rapport mondial 2019 sur le développement durable, 56 % de la population mondiale en situation d'extrême pauvreté (moins de \$US 1,90 par jour) étaient logés en 2015 en Afrique subsaharienne et cette proportion pourrait atteindre 90% en 2050 si rien n'est fait (Nations Unies, 2019).

Ce paradoxe entre richesse en ressources et pauvreté mérite une réflexion profonde sur la question du développement en Afrique, particulièrement au sud du Sahara où la question du « mal développement » est plus cruciale. Dans cette partie du continent africain, la dynamique économique essentiellement basée sur la production des secteurs primaires et la mise en valeur des ressources naturelles n'a, jusqu'alors, pu contribuer à la création de richesses véritables et impulser le développement durable.

Malgré les politiques développementalistes, les États ont dû adopter des réformes économiques dictées par les institutions de Bretons Woods. Le rôle de l'État en tant qu'agent économique et surtout comme acteur institutionnel du développement économique s'est vu recadré. Dans l'élan d'une nouvelle forme de gouvernance économique, le mouvement communautaire des collectivités à fort particularisme territorial s'est positionné comme régulateur de crise et s'active sur la mobilisation sociale pour le développement. Les collectivités sont désormais considérées dans la volonté d'impulsion du développement comme principales actrices par des institutions nationales et internationales. Mais, des changements globaux sont intervenus et méritent d'être pris en compte à l'échelle territoriale par les acteurs, parties prenantes du développement local, pour assurer la pérennité, la durabilité des ressources. Les conflits, l'instabilité politique, les migrations forcées, la mauvaise gouvernance, la croissance démographique et l'urbanisation accélérée et incontrôlée demeurent des défis majeurs. Des préoccupations relativement nouvelles se posent. Les crises sanitaires dont celle de la covid-19, les variations climatiques sont des réalités qui entraînent de nouvelles formes de résilience économique et sociale. De nouvelles conditions de précarité naissent et favorisent l'exploitation illicite des ressources et surtout leur pillage.

Au regard des nouvelles dynamiques, une nouvelle réflexion s'impose à la classe discutante pour porter la réflexion sur la gouvernance des territoires et la problématique du développement durable en Afrique subsaharienne en vue d'une prise en compte des spécificités contextuelles nouvelles pour des réajustements de la gouvernance

territoriale. Aussi, la réflexion est-elle organisée autour de quelques axes thématiques non restrictifs.

2- OBJECTIFS

2-1- Objectif général

Améliorer la gouvernance territoriale en vue d'un développement durable en Afrique subsaharienne

2-2- Objectifs spécifiques

- Proposer des modèles capables d'assurer la qualité des offres de service, l'efficacité et la durabilité des offres des acteurs du développement territorial,
- Présenter des pratiques environnementales, agroécologiques respectueuses de la préservation de la biodiversité,
- Proposer des pratiques de gouvernance urbaine pour le développement de villes soutenables,
- Proposer des politiques inclusives et équitables d'accès aux ressources et aux services publics.

3- LES AXES DE RÉFLEXION

Axe 1 : Modèles économique, politique et social de gouvernance territoriale

Présentés comme les principaux acteurs et animateurs du développement territorial, les communautés locales, les structures publiques ou parapubliques décentralisées ou déconcentrées, les ONG... parties prenantes de la gouvernance territoriale ont un rôle déterminant dans la conduite d'une politique de développement durable. À cet effet, ils coordonnent diverses activités administratives, politiques, économiques et sociales. Cet axe envisage diagnostiquer les faiblesses des modèles et proposer d'autres alternatives pour assurer la qualité des offres de service des acteurs et animateurs du développement territorial, assurer leur efficacité, leur viabilité financière et leur durabilité.

Axe 2 : Préservation de la biodiversité, valorisation et exploitation durable des ressources locales

Les variations climatiques et leurs effets néfastes, la pression anthropique et l'épuisement des ressources naturelles sont des questions préoccupantes pour les pays d'Afrique subsaharienne. À l'échelle territoriale, cet axe envisage orienter les réflexions vers les pratiques environnementales et agro-écologiques respectueuses de la préservation de la biodiversité, les pratiques capables d'assurer la reconstitution des aires protégées, la conservation et l'exploitation durable des forêts, des océans, des ressources marines. Quelles techniques agro-écologiques, quelles valorisations, quels types d'exploitation des ressources foncières quels savoirs endogènes mobiliser pour assurer une reconstitution et une exploitation durable des ressources naturelles ? En lien avec le cadre social, quels modes de gestion des ressources foncières pour prévenir les conflits ? Quel cadre juridique adopter pour assurer la durabilité de l'exploitation des

ressources ? Ce sont autant de questions non exhaustives auxquelles cet axe envisage répondre.

Axe 3 : Gouvernance des villes et marginalité spatiale

Certaines pratiques de gouvernance urbaine (aménagement du territoire, planification et gestion urbaine) de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne restent faibles pour assurer le bien-être des populations. Ces pratiques conduisent souvent à des espaces urbains marginalisés. En effet, les villes d'Afrique et particulièrement celles de l'Afrique subsaharienne ne sont pas « produites » selon la succession « normale » des phases de production de l'espace urbain : Viabilisation / Construction / Occupation. Elles sont comme la note (F. Giraut, M. Rochefort, 2006) majoritairement produite selon la succession : Construction / Occupation / Viabilisation-régularisation (éventuellement), tandis qu'une autre partie, également minoritaire, celle de l'habitat précaire ou des bidonvilles, relève de la seule succession : Occupation / Construction. Avec une urbanisation incontrôlée se développent des quartiers précaires ou marginalisés sujets à des inondations, à l'insécurité à la violence et au désordre urbains. L'une des solutions adoptées et non durables est le déguerpissement systématique des quartiers précaires souvent au mépris des droits des populations. Pourtant des pratiques de gouvernance urbaine peuvent être adoptées pour développement des villes soutenables. C'est dans ce sens que les réflexions de cet axe sont orientées.

Axe 4 : Politique sociale et sécuritaire

Cet axe questionne la possibilité de s'appuyer sur l'atout de la proximité, pour développer une approche plus locale et transversale des politiques sociales. À l'échelle territoriale, des stratégies de coopération sont définies entre les structures décentralisées, déconcentrées de l'État et les organisations de la société civile, les populations en vue d'améliorer les conditions de vie et valoriser les potentiels des personnes et des territoires. Il s'agit de les examiner et de proposer des politiques sociales non seulement correctives et réparatrices, mais également plus préventives et transformatrices. Les contributions peuvent porter sur les crises sociales, les crises de l'emploi, les questions sécuritaires. Les contributions peuvent par ailleurs questionner les pratiques pour mettre en évidence les mesures spécifiques territoriales qui peuvent contribuer à la prise en compte des minorités, des spécificités culturelles, des migrants, des marginaux, et à réintégrer les asociaux en vue de contribuer à un équilibre social et à une paix durable.

Axe 5: Politique publique et accès équitable aux ressources et aux services publics

Au cœur de la réflexion de cet axe se situent des questions d'équilibres. C'est ainsi que les contributions doivent mettre en exergue la manière de repenser les politiques publiques locales et les programmes d'intervention en santé, en services sociaux de sorte à mettre les personnes au centre de l'intervention, et assurer un accès équitable aux ressources, avec une prise en compte des couches sociales défavorisées, du genre et les personnes en situation de pauvreté.

4- INFORMATIONS GÉNÉRALES

Période du colloque: Du 11 au 13 octobre 2023.

Lieu: Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa, Côte d'Ivoire).

Activités du colloque:

- Conférences et débats
- Expositions et Présentation de posters.
- Communications orales.
- Tourisme.

5- MODALITÉS DE SOUMISSION DES COMMUNICATIONS

5-1- Soumission des résumés

Les contributeurs doivent soumettre un résumé en français ou en anglais qui sont les langues officielles du colloque. Le résumé comporte au maximum 300 caractères et doit être structuré de la façon suivante :

- 1- Le titre de la communication.
2. Le (s) nom (s) et prénom (s) de (s) (l') auteur (s).
3. Leur affiliation institutionnelle
4. Leur (s) adresse (s) mail avec la mention (*) précédant le nom de l'auteur correspondant.
5. Le contexte, les objectifs, les matériels et les méthodes utilisés, les résultats attendus (obtenus) et les mots-clés (5 au maximum) rangés par ordre alphabétique.

Les propositions de résumés se font exclusivement en ligne à l'adresse suivante: gridcociujlog@gmail.com.

Les propositions seront instruites par le Comité Scientifique du colloque et les résultats notifiés aux auteurs.

5-2- Posters

Les propositions de Poster doivent respecter le Format A0 (118 x 84,4 cm / 120 x 80 cm) et ne pas excéder 1500 signes, espaces y compris.

Les Posters seront exposés durant le déroulement du colloque dans un espace dédié.

6- FRAIS DE PARTICIPATION.

6-1- Participation et/ou communication

Membres du GRIDCOCI: 50 000 FCFA.

Autres Enseignants-Chercheurs et Chercheurs: 50 000 FCFA.

Étudiants: 30 000 FCFA.

Communication ONG : 50 000 FCFA.

6-2- Stands d'exposition:

Jeunes chercheurs et inventeurs: 25.000 FCFA.

Entreprises privées et publiques: 100 000 FCFA.

Organismes internationaux: 100 000 FCFA.

Industriels et Institutions : 100 000 FCFA.

ONG: 70 000 FCFA.

Enseignant-Chercheur : 25 000 FCFA.

Étudiants : 10 000 FCFA.

7- DROITS DES PARTICIPANTS

Les frais d'inscription comprennent :

- L'accès au colloque,
- Les pauses café
- Les pause-déjeuners,
- La documentation relative au colloque
- Le dîner de clôture
- Une attestation de communication ou de participation, selon le cas, et non les deux à la fois.

Les contributeurs sont invités à écrire avec exactitude leur nom et leurs prénoms ainsi que l'intitulé de leur contribution.

8- CHRONOGRAMME

31 mars 2023 à minuit : Date limite de soumission des propositions de résumés

25 avril 2023 : Notification du Comité Scientifique aux auteurs

25 juillet 2023 : Date limite d'envoi des textes complets des communications retenues

25 juillet 2023 au 25 août 2023 (délai de rigueur) : Période de validation des inscriptions (paiement des frais de participation) :

11, 12 et 13 octobre 2023 : Déroulement du colloque

NB: - Les co-auteurs sont tenus de s'acquitter séparément des frais de participation.

- Les frais de participation sont recevables uniquement par Moneygram et Wester Union pour les participants hors de Côte d'Ivoire (à ADOFFI Anges Barnabé et TANO

Kouamé) et par Orange Money, MTN Money, Wave pour les participants nationaux (07088881 / 0546511351).

Modalités de participation : présentiel, distanciel

Les informations relatives aux maisons de repos vous parviendront en temps opportun.

Pour toutes informations complémentaires, prière contacter:

- Dr (MC) SEKA Jean-Baptiste : +225 07 57 19 57 80 (whatsapp)
- Dr (MC) YAO Ernest: +225 07 49 00 72 91 (whatsapp)
- Dr KONAN KOFFI: + 225 07 47 02 25 37 (whatsapp)

Ou nous écrire à l'adresse suivante : gridcociujlog@gmail.com.

